

EPS et associations sportives d'établissement : la vigilance s'impose !

L'actualité récente concernant le sport en général et l'EPS en particulier est fournie :

- L'IGESR Bernard André a été missionné par 3 ministres pour la création d'un **Baccalauréat professionnel des « métiers du sport »** devant déboucher sur « *l'employabilité immédiate* » des candidats reçus.

- Après les JO de Tokyo et l'indécente tentative de récupération par le Ministre Blanquer des succès obtenus par les médaillés français, plusieurs sportifs de très haut niveau ont dit sans détour que l'école, et en son sein l'EPS, ne facilite en rien l'accès au haut niveau sportif.

- L'enseignement de spécialité **Education physique, pratiques et cultures sportives**, annoncé l'année dernière est devenu une réalité depuis septembre 2021. Dans un très petit nombre d'établissements, certes, mais on peut y voir la mise en place d'une potentielle voie préparatoire à la filière STAPS de l'Université.

Ces faits sont-ils anodins ou laissent-ils présager des évolutions lourdes de conséquences ?

Le succès des filières STAPS est incontestable, mais le nombre d'emplois effectivement à disposition en fin d'études pour les titulaires de licences et de masters STAPS est limité. Dans ces conditions, la création au sein de la voie professionnelle d'une filière des « métiers du sport » ne peut qu'interroger.

S'agit-il, dans l'esprit des têtes pensantes du Ministère, de créer un appel d'air vers la voie professionnelle et, par voie de conséquence, de faire baisser le niveau de qualification et donc de rémunération de ces futurs professionnels du sport ? A moins que l'objectif ne soit de créer une concurrence avec des diplômés déjà en fonction (brevetés d'État, animateurs sportifs, enseignants...) ?

Peut-être n'est-ce d'ailleurs pas l'une ou l'autre de ces hypothèses, mais les deux à la fois. Auquel cas, **ce serait le forfait d'AS des professeurs d'EPS qui serait dans le collimateur**, avec l'objectif de remplacer ce forfait par des heures de cours d'EPS et, concomitamment, de confier dans le cadre d'une délégation de mission de service publique l'animation sportive du mercredi après-midi des collégiens et des lycéens à des professionnels du sport titulaires du nouveau Bac pro.

L'économie qui en découlerait serait conséquente et elle serait tout à fait en phase avec la volonté actuelle de réduire la dépense publique. Bien sûr, cela constituerait une rupture brutale avec l'existant, mais l'histoire de l'EPS a déjà connu de telles ruptures. Le secteur EPS d'Action & Démocratie (cliquer [ici](#)) s'en souvient très bien. **C'est pourquoi nous appelons à la plus grande vigilance quant au sort qui sera réservé aux associations sportives**

d'établissement, qui constituent une richesse incontestable pour l'école de la République, ainsi qu'aux aux forfaits d'AS des professeurs d'EPS.